

APPEL À CANDIDATURE 2026

Consortiums de recherche

Prévention des cancers et Conduites addictives

PrevAddict26

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : 26 janvier 2027 – 16h

Soumission en ligne du dossier électronique, vous trouverez tous les éléments pour soumettre sur notre site :

<https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/nos-appels-a-projets/PrevAddict26>

SOMMAIRE

1	Contexte & objectifs	3
1.1	Prévention des cancers et conduites addictives : enjeux scientifiques	3
1.2	Objectifs des consortiums	3
2	Champs de l'appel à candidatures.....	4
2.1	Thématique n°1 : « Nouveaux enjeux de prévention des cancers : usages, produits, environnements » ..	4
2.2	Thématique n°2 : « Développement, évaluation et déploiement de stratégies de prévention des cancers liés aux addictions »	5
2.3	Hors-champ	5
3	Cahier des charges organisationnel des consortiums.....	6
3.1	Notion de consortium	6
3.2	Équipes membres du consortium	6
3.2.1	Coordonnateur scientifique	6
3.2.2	Membres du consortium éligibles	7
3.2.3	Partenaires opérationnels et de terrain	7
3.3	Organisme bénéficiaire de la subvention.....	7
4	Livrables et suivi des consortiums.....	8
4.1	Attendus et livrables	8
4.2	Modalités de suivi	8
5	Modalités de sélection et critères d'évaluation.....	9
5.1	Processus de sélection	9
5.2	Recevabilité et éligibilité	9
5.3	Critères d'évaluation	9
6	Dispositions générales et financement.....	10
6.1	Règlement des subventions	10
6.2	Dépenses éligibles et financement	10
6.3	Publication et communication	11
6.4	6.4 Utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative (IA) pour la préparation du dossier	11
7	Calendrier	12
8	Modalités de soumission	12
8.1	Modalités de soumission : portail PROJETS	12
8.2	Dossier de candidature :	12
9	Publication des résultats	13
10	Contacts	13

1 Contexte & objectifs

1.1 Prévention des cancers et conduites addictives : enjeux scientifiques

Les conduites addictives constituent un risque majeur pour la santé. Parmi elles, les consommations de tabac et d'alcool font partie des premières causes de mortalité évitable en France, avec 75 000 morts par an pour le tabac, et 41 000 pour l'alcool en 2015, par cancers, maladies des systèmes cardiovasculaire, digestif ou nerveux, mais également par traumatismes, notamment consécutifs aux accidents de la route¹. L'usage d'autres drogues² est également associé à une mortalité importante. Il a également été démontré qu'une consommation chronique de cannabis augmente les risques de cancer, de pathologie vasculaire, de maladie respiratoire chronique, de trouble de la reproduction ainsi que des troubles cognitifs et psychiques³. Les conduites addictives constituent ainsi un enjeu majeur, tant pour la prévention des cancers que pour l'accompagnement des personnes atteintes d'un cancer et de leurs proches tout au long du parcours de santé.

Dans ce contexte, la réduction de l'exposition à ces facteurs de risques constitue un axe prioritaire de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 et de sa 2nde feuille de route 2026-2030 portées par l'Institut national du cancer (INCa). En effet, près de 40 % des cancers diagnostiqués en France sont considérés comme évitables, avec une part significative imputable au tabac et à l'alcool. Aussi, la prévention est un levier pour réduire l'exposition à ces facteurs de risque, en contribuant à l'identification des facteurs de risque et protecteurs, la compréhension des déterminants individuels et collectifs, le développement et l'évaluation d'interventions efficaces, pour la définition de politiques publiques adaptées.

Aujourd'hui, des enjeux apparaissent sur l'adaptation des stratégies de prévention face à l'évolution des consommations (diversification des produits, nouveaux modes de consommation) dans un contexte de réduction des inégalités sociales de santé ; ainsi que des enjeux liés au passage des connaissances scientifiques aux interventions efficaces.

Face à ces enjeux, l'INCa est pleinement mobilisé dans la lutte contre les addictions depuis de nombreuses années, en soutenant la recherche avec plusieurs appels à projets ou candidatures, libres ou thématiques⁴.

En complément de ces projets de recherche qui contribuent à améliorer les connaissances, un besoin de structuration est identifié dans le champ de la prévention des cancers liés aux addictions, afin de fédérer durablement les expertises et de développer des programmes scientifiques ambitieux et innovants à l'échelle nationale.

Aussi, pour répondre à cet enjeu de structuration, l'INCa lance cet appel à candidatures pour soutenir deux consortiums de recherche distincts en « **Prévention des cancers et conduites addictives** », s'inscrivant autant que faire se peut dans une approche interventionnelle.

1.2 Objectifs des consortiums

Cet appel à candidatures vise à soutenir deux consortiums de recherche pluridisciplinaires pour une durée de 48 mois, dédiés à la prévention des cancers en lien avec les conduites addictives.

Ces consortiums ont vocation à renforcer les collaborations existantes entre équipes, disciplines et acteurs de terrain, à favoriser l'intégration des connaissances, à structurer durablement la communauté scientifique et à créer les conditions d'un transfert plus efficace des résultats de la recherche vers l'action.

1 Bonaldi C, Boussac M, Nguyen-Thanh V, (2019), « Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015 », Bull Epidemiol Hebd. n°15, p. 278-84 http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/15/pdf/2019_15_2.pdf

2 On appelle « drogue » « toute substance psychotrope ou psychoactive qui perturbe le fonctionnement du système nerveux central (sensations, perceptions, humeurs, sentiments, motricité) ou qui modifie les états de conscience. » <https://www.drogues.gouv.fr/quest-ce-quune-drogue>

3 Beck F, (2016), « Quels usagers ? Quelles substances ? », ADSP, juin, n°95, p. 12-19, in Ben Lakhdar X, Couteron J-P dir, « Les drogues illicites en question » ADSP, juin, n°95.

4 Ces dispositifs bénéficient d'un financement du Fonds de lutte contre les addictions (FLCA), piloté par la Cnam, et s'inscrivent dans les orientations des plans et programmes nationaux en vigueur.

Dans cette optique, les consortiums poursuivent trois objectifs transversaux :

➤ **Ambition scientifique :**

Contribuer au développement d'une recherche scientifique d'excellence – et tout particulièrement en recherche interventionnelle – visant à produire des connaissances innovantes et mobilisables pour la prévention des cancers liés aux conduites addictives et impactant les politiques et les pratiques ;

➤ **Structuration du champ :**

Fédérer et renforcer durablement une communauté scientifique pluridisciplinaire, notamment par l'intégration de jeunes chercheurs ;

➤ **Transfert et valorisation des connaissances :**

Proposer des approches innovantes favorisant la diffusion, l'appropriation et le transfert des connaissances produites vers les décideurs, les professionnels et les acteurs de terrain ; rendre compte des impacts de ces connaissances pour renforcer leur mobilisation dans l'élaboration des politiques, des interventions et des pratiques de prévention.

2 Champs de l'appel à candidatures

Dans le cadre du présent appel à candidatures, les consortiums sélectionnés devront proposer un programme de recherche répondant aux 3 objectifs ci-dessus et s'inscrire dans l'une des deux thématiques décrites ci-dessous.

Les consortiums peuvent toutefois mobiliser des approches, méthodes ou objets de recherche relevant des deux thématiques lorsque cela est justifié par leur projet scientifique.

2.1 Thématique n°1 : « Nouveaux enjeux de prévention des cancers : usages, produits, environnements »

Les conduites addictives à risque de cancer s'inscrivent dans des contextes sociaux, économiques, commerciaux et numériques en constante évolution. La diversification des produits, l'émergence de nouveaux modes de consommation, l'évolution des stratégies de commercialisation et de promotion, ainsi que les actions des industriels du tabac et de l'alcool, notamment auprès des jeunes générations, modifient les comportements de consommation et les expositions à risque. Ces évolutions soulèvent de nouveaux enjeux pour la prévention des cancers, tant en population générale que chez les personnes atteintes d'un cancer, pour lesquelles la poursuite des consommations peut altérer le pronostic et l'efficacité des traitements. Face à la complexité de ces déterminants, la recherche interventionnelle en santé des populations (RISP) constitue un cadre privilégié pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des solutions adaptées aux contextes réels d'exposition.

Cette thématique vise à soutenir des recherches permettant de mieux comprendre ces transformations afin d'identifier des leviers d'action pour la prévention. Les connaissances produites doivent contribuer à éclairer des interventions, des stratégies ou des politiques de prévention. À ce titre, les projets sont encouragés à associer dès leur conception les parties prenantes concernées et réfléchir aux modalités de transfert et d'utilisation des résultats. Les travaux peuvent notamment porter sur :

- Les nouveaux produits et usages émergents (cigarette électronique, tabac chauffé, cannabis, opioïdes, alcools à forte teneur, polyconsommations) et leurs implications pour le risque de cancer et les stratégies de prévention, dont l'évaluation de l'efficacité d'interventions ciblant ces usages en conditions réelles ;
- Les trajectoires de consommation au cours de la vie, y compris avant, pendant et après un épisode de cancer, et les déterminants individuels, sociaux et environnementaux qui les façonnent ;
- Les pratiques commerciales et stratégies marketing des industriels du tabac et de l'alcool, notamment leur ciblage des populations vulnérables et leur adaptation aux environnements numériques ;
- Les effets des politiques publiques existantes (réglementation, fiscalité, encadrement de la publicité) sur les comportements de consommation et leur contribution à la réduction des expositions à risque de cancer ;

- Les inégalités sociales et territoriales d'exposition aux facteurs de risque addictifs, et les mécanismes qui les produisent et les reproduisent, avec une attention particulière aux conditions de faisabilité et d'acceptabilité des interventions développées.

Les programmes relevant de cette thématique doivent explicitement articuler la production de connaissances avec des perspectives d'action, notamment à travers l'identification de populations cibles, la mesure des impacts des interventions et la production de données mobilisables par les acteurs de la prévention ou les professionnels de santé.

Une attention particulière est portée aux populations les plus exposées (jeunes générations, personnes en situation de précarité, personnes atteintes de cancer) ainsi qu'aux territoires ultra-marins.

2.2 Thématique n°2 : « Développement, évaluation et déploiement de stratégies de prévention des cancers liés aux addictions »

Réduire le fardeau des cancers attribuables aux conduites addictives suppose non seulement de mieux comprendre les facteurs de risque, mais surtout de développer, déployer et diffuser des interventions de prévention efficaces, équitables et durables. Malgré l'existence d'interventions dont l'efficacité est démontrée, leur mise en œuvre à grande échelle, leur adaptation à différents contextes et leur accessibilité aux populations les plus vulnérables demeurent insuffisantes.

Cette thématique vise à soutenir des programmes de recherche produisant des connaissances directement mobilisables pour l'action. Elle couvre des interventions de prévention des cancers liés aux addictions, à différentes échelles (individuelle, organisationnelle, populationnelle ou politique) et aux différentes étapes de la maladie (avant, pendant et après un cancer). Les travaux peuvent notamment porter sur :

- Le développement et l'évaluation d'interventions de prévention, de repérage précoce et d'aide à l'arrêt des consommations ;
- L'intégration de la prévention des addictions dans les parcours de soins en cancérologie ;
- Les conditions de mise à l'échelle et de transfert des interventions efficaces – avec une attention particulière en contexte milieu scolaire ;
- L'évaluation de politiques publiques de prévention et l'analyse des conditions de leur mise en œuvre effective et de leur acceptabilité ;
- L'organisation des acteurs, les pratiques professionnelles et les modèles favorisant l'intégration de la prévention dans les systèmes de santé.

Les candidatures relevant de cette thématique sont particulièrement encouragées à s'inscrire dans une démarche de recherche interventionnelle en santé des populations. Une attention particulière est portée aux stratégies visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, à la transférabilité des résultats ainsi qu'aux interventions destinées aux populations les plus exposées ou les plus éloignées des dispositifs de prévention.

2.3 Hors-champ

Le présent appel à candidatures concerne exclusivement **les conduites addictives associées directement ou indirectement à un risque de cancer, notamment le tabac, l'alcool et le cannabis, étudiées seules ou en polyconsommation.**

Ne relèvent pas du présent appel :

- Les candidatures portant exclusivement sur les addictions comportementales ou sans lien avec le cancer ;
- Les candidatures ne comportant pas de dimension structurante et partenariale à l'échelle d'un consortium ;
- Les candidatures ne proposant qu'une approche scientifique descriptive ;
- Les candidatures dont l'objectif principal ne s'inscrit pas dans une perspective scientifique d'excellence, d'amélioration des pratiques, des interventions, des stratégies ou des politiques de prévention des cancers liés aux conduites addictives.

3 Cahier des charges organisationnel des consortiums

3.1 Notion de consortium

Dans cet appel à candidatures, la notion de consortium de recherche est entendue dans son sens large et renvoie à une pluralité de modalités d'organisation et de structuration de la collaboration scientifique⁵ associant plusieurs équipes autour d'un programme de recherche commun, pluridisciplinaire et coordonné, en lien avec des objectifs partagés.

Le présent appel vise à soutenir des consortiums de recherche engagés dans le champ de la prévention des cancers et / ou des conduites addictives. À ce titre, le consortium devra justifier d'une activité scientifique et d'une dynamique de collaboration préexistante d'au moins 12 mois à la date de clôture de l'appel à candidatures, notamment au travers de travaux de recherche menés conjointement, de projets financés en commun, de publications, d'actions de valorisation, de réseaux ou d'infrastructures partagés ou encore d'événements scientifiques.

Le dossier de candidature doit présenter de manière détaillée :

- Le programme de recherche proposé devant répondre aux objectifs du 1.2 ;
- Les collaborations préexistantes entre les membres et en lien avec le présent appel (projet de recherche, encadrement, publication, etc.) ;
- L'organisation des travaux et la répartition des responsabilités entre les membres ;
- Les modalités de collaboration et de coordination entre les membres ;
- Les principaux travaux de recherche, leur valorisation et les animations scientifiques produits.

3.2 Équipes membres du consortium

Le consortium est constitué d'un coordonnateur scientifique et d'équipes membres contribuant à la mise en œuvre du programme de recherche.

Les équipes membres du consortium ainsi que l'organisme bénéficiaire de la subvention déclarent n'avoir aucun lien d'intérêts ni percevoir aucune subvention de l'industrie du tabac et de l'alcool (article 5.3 de la CCLAT)⁶, et de l'industrie pharmaceutique.

3.2.1 Coordonnateur scientifique

La coordination scientifique du consortium est assurée par un coordonnateur aux compétences scientifiques et managériales reconnues. Son implication est déterminante : **il s'engage à consacrer 30 % de son activité à la coordination du consortium**. Un coordonnateur scientifique ne peut être impliqué que dans une seule candidature déposée dans le cadre du présent appel.

Le coordonnateur est l'interlocuteur privilégié de l'INCa et doit être clairement identifié dans le dossier de candidature. Il doit être une personne physique exerçant en France, rattachée à un établissement français exerçant notamment des activités de recherche publique à des fins non économiques et répondant aux objectifs de la recherche publique fixés par l'article L112-1 du Code de la Recherche. Cet établissement est l'organisme bénéficiaire de la subvention.

En complément de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est responsable de l'ensemble de la mise en œuvre du programme de recherche, de la mise en place des modalités de la collaboration entre les membres du consortium, de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

⁵ Il peut s'agir à titre d'exemples de réseaux de recherche, de plateformes collaboratives, de pôles ou centres d'excellence, ou d'infrastructures de recherche.

⁶ CCLAT : Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Directives pour l'application de l'article 5.3 sur la protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac face aux intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac : https://www.who.int/fctc/guidelines/article_5_3_fr.pdf?ua=1

3.2.2 Membres du consortium éligibles

Le consortium doit être constitué **d'un minimum de 3 équipes de recherche**, dont celle du coordonnateur scientifique, dont l'organisme de rattachement exerce notamment des activités de recherche publique à des fins non économiques et répondant aux objectifs de la recherche publique fixés par l'article L112-1 du Code de la Recherche.

Chaque équipe de recherche, membre du consortium, contribue à la mise en œuvre du programme scientifique du consortium et en cas de sélection, elles s'engagent toutes à participer activement à sa mise en œuvre, à la gouvernance du consortium, ainsi qu'aux actions de valorisation et de diffusion des résultats.

Une équipe peut être associée à plusieurs consortiums candidats. Dans ce cas, les modalités de participation, les niveaux d'implication et la répartition des moyens devront être clairement justifiés et démontrer leur faisabilité au regard des engagements prévus dans chaque consortium.

Le consortium doit reposer sur une approche pluridisciplinaire et intégrer des compétences complémentaires en lien avec la prévention des cancers et les conduites addictives. À ce titre, la complémentarité des équipes scientifiques et champs disciplinaires ainsi que leur contribution au projet de recherche doivent être clairement justifiées dans le dossier de candidature.

Chaque équipe scientifique est représentée par un référent rattaché à un organisme de recherche ou d'enseignement supérieur, public ou privé à but non lucratif.

Les collaborations internationales pourront être intégrées au consortium lorsqu'elles apportent une expertise ou une complémentarité scientifique pertinente. Leur participation au consortium se fera sur leurs fonds propres ; elles ne peuvent être bénéficiaires de la subvention accordée. Ces collaborations ne constituent toutefois pas une condition de recevabilité ou d'évaluation des candidatures.

3.2.3 Partenaires opérationnels et de terrain

Afin de garantir la pertinence et l'opérationnalité des travaux, chaque consortium doit intégrer un ancrage dans les pratiques de prévention. À ce titre, **il doit inclure au moins une structure opératrice de la prévention**, représentée par une personne référente : institut de promotion de la santé, association, organisation régionale, collectivité, maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), communauté professionnelle territoriale (CPTS), caisse primaire d'assurance maladie, etc.

Cette participation doit être effective sur la durée du financement et les modalités de partenariats présentées dans le dossier de candidature.

3.3 Organisme bénéficiaire de la subvention

L'organisme bénéficiaire de la subvention doit être un organisme français de recherche répondant à l'exigence mentionnée au 3.2.1 ci-supra et être l'organisme de rattachement ou d'affectation scientifique du coordonnateur scientifique du consortium de recherche. Il peut être soit :

- Un organisme de droit public, doté d'un comptable public ;
- Un organisme de droit privé ou de droit public non doté d'un comptable public.

L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'INCa de la gouvernance et l'animation du consortium, de la mise en œuvre du programme de recherche par les membres du consortium, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux membres.

4 Livrables et suivi des consortiums

4.1 Attendus et livrables

Les consortiums doivent, pendant 48 mois, contribuer et renforcer la structuration du champ de la recherche en prévention des cancers liés aux conduites addictives en prenant pleinement appui sur les compétences des équipes membres.

Les consortiums de recherche devront :

- Concevoir des projets d'excellence scientifique, contribuer à l'avancement des connaissances notamment par le développement et le déploiement d'interventions et stratégies de prévention des cancers liés aux conduites addictives à fort potentiel d'impact ;
- Initier des actions d'animation scientifique favorisant les échanges entre les équipes membres et l'ouverture à la communauté scientifique ;
- Proposer des approches innovantes (temps d'échanges, livrables de transfert de connaissances, etc.) pour favoriser la diffusion et la valorisation des connaissances auprès des professionnels de santé, décideurs, acteurs de terrain, etc. ;
- Renforcer l'intégration et l'accompagnement de jeunes chercheurs (étudiants, doctorants, post-doctorants, jeunes chercheurs, accueil de chercheurs en détachement, etc.) ;
- Établir et mettre en œuvre une stratégie de développement de collaborations nationales et / ou internationales pertinentes au regard du programme scientifique ;
- Assurer une recherche de financements pour des projets de recherche.

Les consortiums de recherche sélectionnés œuvreront également à pérenniser les actions structurantes mises en place pour une autonomie fonctionnelle et financière au-delà des 48 mois de financement de l'INCa.

4.2 Modalités de suivi

Par dérogation au règlement des subventions, le suivi sera annuel avec la remise de rapports d'activité à l'INCa rendant compte de l'état d'avancement concernant les objectifs fixés, selon les modalités décrites dans l'acte attributif de subvention et en utilisant les modèles de documents prévus à cet effet (rapport, tableau de reporting, annexes financières, etc.). Les consortiums proposeront des livrables adaptés aux objectifs transversaux et à la thématique du programme scientifique.

Le suivi annuel permettra de s'assurer de l'état d'avancement des travaux ainsi que des modalités de travail et de coopération mises en œuvre au sein du consortium pour atteindre les objectifs fixés collectivement.

Des rencontres seront organisées par l'INCa avec un comité de suivi constitué notamment d'experts français et internationaux du champ de la prévention et des conduites addictives.

Au cours de la première année, un séminaire de lancement sera organisé, au cours duquel les consortiums présenteront les jalons de leur programme au comité de suivi qui formulera le cas échéant des recommandations.

Un temps d'échange ouvert à un public plus large pourra également être organisé le cas échéant, autour des travaux engagés et du programme scientifique prévu par les consortiums, ainsi qu'un temps d'échange de bilan à l'issue des 48 mois.

Les consortiums sélectionnés s'engagent à produire les documents nécessaires au suivi annuel et à participer aux événements cités ci-dessus.

5 Modalités de sélection et critères d'évaluation

5.1 Processus de sélection

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa s'appuie sur un comité scientifique d'évaluation (CSE) international dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique dans les domaines concernés.

Avant toute évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS (validation par clic⁷) à :

- Respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante <https://www.cancer.fr/l-institut-national-du-cancer/deontologie-et-transparence>;;
- Conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- Déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer.

La composition du CSE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidatures. L'INCa portera une attention particulière à l'identification des liens d'intérêts entre les membres du comité et les dossiers soumis afin d'éviter tout parti pris lors de leur évaluation.

L'évaluation des candidatures se fera en deux étapes :

- Évaluation des dossiers de candidatures, sous réserve de la recevabilité et de l'éligibilité des candidatures ;
- Auditions (en anglais) des coordonnateurs en février 2027, en présentiel à l'INCa pour les candidatures retenues à la première étape.

Dans le cadre où un nombre conséquent de candidatures serait déposé, l'INCa pourrait être amené à adapter la phase de sélection ainsi que le calendrier global de l'appel.

5.2 Recevabilité et éligibilité

Les dossiers de candidatures doivent être soumis selon les conditions spécifiques (cf. chapitre 3), dans les délais, au format demandé (cf. chapitres 7 et 8) et comprendre tous les éléments requis. Les documents devront être rédigés en anglais.

Seules les candidatures répondant à l'ensemble des critères administratifs de recevabilité seront évaluées par le comité d'évaluation.

5.3 Critères d'évaluation

Les dossiers satisfaisant aux critères d'éligibilité seront évalués à partir des critères généraux suivants :

Qualité scientifique du programme :

- Qualité scientifique du rationnel proposé au regard de l'état de la science ;
- Positionnement scientifique dans le contexte national et international ;
- Pertinence et originalité du programme ;
- Clarté des objectifs ;

Organisation du consortium :

- Compétences managériales et expertises scientifiques du coordonnateur du consortium au regard des objectifs du projet ;
- Qualité du partenariat : synergie, complémentarité et pluridisciplinarité des membres du programme ;
- Qualité du partenariat avec l'opérateur de prévention.

⁷ Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage juridiquement le signataire.

Méthodologie et faisabilité :

- Qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du programme ;
- Faisabilité de la recherche (accès aux données et aux populations, calendrier de réalisation des tâches du projet, programme détaillé, livrables, respect des règles éthiques et aspects réglementaires, statut des demandes d'autorisation, déclaration d'accès à des bases de données ou à des cohortes...);
- Faisabilité technique, financière et juridico-administrative (budget en adéquation avec la demande, comptabilité du financement obtenu dans le cadre de l'AAC avec d'autres financements dont la structure serait ou sera bénéficiaire).

Impact du projet :

- Impacts scientifiques, techniques et médicaux ;
- Potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet par la communauté scientifique et la société ;
- Capacité du consortium à fédérer et structurer la communauté de recherche en prévention des cancers en lien avec les addictions.

6 Dispositions générales et financement

6.1 Règlement des subventions

Le financement sera attribué par l'INCa selon les dispositions du Règlement 2025-01 relatif aux subventions allouées par l'Institut national du cancer, consultable sur ce lien « [règlement des subventions](#) ».

L'organisme bénéficiaire (représentant légal) et le coordonnateur doivent s'engager à respecter le règlement des subventions, sous réserve des éventuelles dérogations qui y seraient apportées dans l'acte attributif conclu entre l'INCa et l'organisme bénéficiaire, et ce comme suit :

- Le coordonnateur du projet s'engage directement sur le portail PROJETS dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature (signature par validation par clic) ;
- Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention devra compléter et signer le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail PROJETS. Le coordonnateur du projet devra ensuite déposer ce formulaire scanné sur le portail PROJETS ;
- Le représentant légal des organismes de rattachement de chaque membre du consortium signe également un formulaire d'engagement.

6.2 Dépenses éligibles et financement

Chaque consortium sera doté de 1M€ sur 48 mois.

Au moins 70 % du montant total de la subvention devra être consacré à des actions concourant à la structuration du consortium. Peuvent notamment relever de ces actions les moyens dédiés à la coordination et à l'animation scientifique du consortium, à la mise en place de dispositifs ou d'outils communs, au partage de données et de ressources ou encore à l'intégration et à l'accompagnement de jeunes chercheurs. Ces dépenses devront être clairement identifiées dans le budget prévisionnel.

Une autonomie sera accordée concernant la gestion de la subvention. Les consortiums sont encouragés à mobiliser des financements complémentaires pour la mise en œuvre des projets de recherche issus de leur programme.

Les dépenses éligibles à la subvention figurent dans le Règlement 2025-01 de l'Institut (lien de consultation « [règlement des subventions](#) ») aux articles suivants :

Article 5.4.1 s'agissant des dépenses de personnels ;

Article 5.4.2 s'agissant des dépenses de fonctionnement ;

Article 5.4.3 s'agissant des dépenses d'équipement, le montant est strictement limité à 10 000 euros et uniquement à de l'équipement de bureautique ;

Article 5.4.4 s'agissant des frais de gestion.

6.3 Publication et communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur scientifique du consortium doivent veiller à :

- Fournir les résumés (scientifique et grand public) du programme de recherche élaboré qui feront l'objet d'une publication sur le site de l'INCa et le cas échéant sur celui de ses membres ;
- Privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participantes s'engagent à déposer les publications scientifiques issues du programme de recherche financé dans une archive ouverte ;
- Saisir et actualiser un plan de gestion des données sur le portail DMP OPIDoR : <https://dmp.opidor.fr/> selon la même périodicité que la transmission des rapports d'activités définis dans l'acte attributif de subvention. L'acte attributif rappellera le calendrier et les modalités d'envoi de ce plan de gestion de données. Spécificité consultable à l'adresse suivante : <https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/reglement-des-subventions/rapports-et-plan-de-gestion-de-donnees> ;
- Mentionner le soutien financier de l'INCa sur toute publication, sous quelque forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du consortium. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du programme de recherche communiqué à partir du portail PROJETS.

Également, le coordonnateur et l'organisme bénéficiaire s'engagent à fournir des rapports d'activité scientifiques et rapports financiers selon les modalités décrites dans le règlement des subventions.

6.4 6.4 Utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative (IA) pour la préparation du dossier

Les candidats peuvent recourir à des outils d'assistance à la rédaction et/ou de recherche documentaire, y compris des outils d'intelligence artificielle (IA) générative, pour la préparation du dossier.

Toutefois, l'usage de ces outils appelle une vigilance particulière : **tout contenu généré** (texte, tableaux, figures, résumés, références, citations) **doit être relu, vérifié et validé par les candidats avant soumission**, afin d'en garantir l'exactitude, la pertinence et la conformité aux règles applicables (notamment en matière de propriété intellectuelle).

Les candidats demeurent responsables du contenu soumis, y compris des parties produites avec l'aide d'outils d'IA, et s'engagent à faire preuve de transparence sur leur utilisation.

Les candidats s'engagent notamment à :

- Vérifier l'exactitude, la validité et la pertinence des informations et de toute citation/référence bibliographique, et corriger toute erreur ou incohérence.
- Contrôler les références (auteurs, titre, revue, année, DOI/PMID lorsque disponible) et s'assurer qu'elles correspondent à des publications existantes et vérifiables.
- Prévenir tout risque de plagiat : lorsque l'outil d'IA reproduit ou paraphrase des contenus, les candidats doivent vérifier les sources originales et citer correctement les travaux concernés.
- Reconnaître les limites de ces outils (risques d'erreurs, de biais, de "références halluciné(e)s", d'omissions) et ne pas les utiliser comme substitut à l'expertise scientifique et à la vérification humaine.

- Déclarer l'usage d'outils d'IA générative dans le dossier (section "Déclaration d'utilisation d'outils d'assistance/IA"), en indiquant au minimum : le(s) outil(s) utilisé(s) et les usages principaux (par exemple : assistance à la rédaction, analyse de données, traduction, recherche documentaire, synthèse bibliographique, etc.)
- Éviter les utilisations excessives ou redondantes de l'IA, celle-ci ayant un fort impact environnemental, et veiller à ne pas substituer l'usage de l'IA à la réflexion humaine.

7 Calendrier

Lancement de l'appel à projets	Octobre 2026
Date limite de soumission du dossier de candidature	26 janvier 2027 – 16h00
Comité d'évaluation	Février 2027
Publication des résultats	Mars 2027

8 Modalités de soumission

8.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

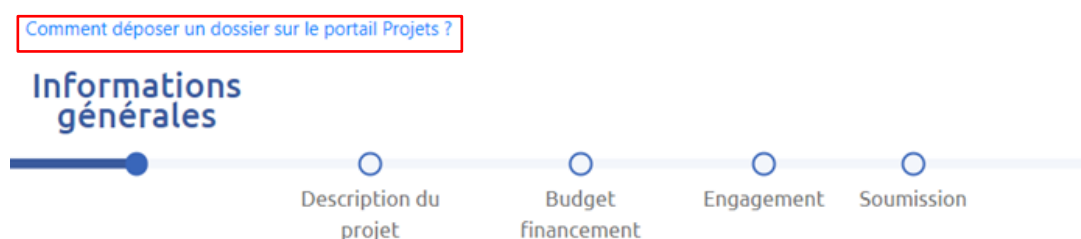
- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- budget prévisionnel dans la rubrique « annexe financière – budget prévisionnel »;
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez l'assistance du portail PROJETS assistanceprojets@institutcancer.fr

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera pas recevable.

Dans le cas, où plusieurs chercheurs d'une même équipe déposent un dossier commun de candidature, un des chercheurs devra être désigné comme référent.

8.2 Dossier de candidature :

Un guide du déposant est disponible en téléchargement sur le portail PROJETS :



Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
 - Descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
 - Engagement des équipes dans la rubrique « engagement équipes ».
 - Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires » (Format WORD ou PDF).

Les pièces jointes ne doivent pas se substituer au dossier de candidature ; elles ne doivent pas contenir d'éléments critiques pour l'évaluation du projet mais seulement des éléments d'information additionnels.

Le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.

Validation/soumission :

Pour soumettre votre dossier :

➡ Vous devez vous rendre sur l'étape « Soumission » **voir guide du déposant** (p15 - cf 5.1 modalité soumission Portail Projets).

La validation définitive impose une relecture de la complétion des données sur chaque onglet en cliquant sur « [VERIFICATION AVANT SOUMISSION DEFINITIVE](#) » ;

➡ Le clic « soumission définitive » soumet définitivement le dossier et génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier. Veuillez vérifier que vous avez bien reçu cet email (vérifier dans les indésirables ou le cas échéant, dans votre système de protection) ;

Attention :

Aucun dossier ne sera accepté après l'heure et date de clôture si le bouton « soumission définitive » n'a pas été actionné.

9 Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux coordonnateurs via le portail PROJETS.

La liste des projets sélectionnés pour financement sera publiée sur le site internet de l'Institut national du cancer.

10 Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- **De nature scientifique ou relative au contenu des projets :**

Daphné Desmoriaux ddesmoriaux@institutcancer.fr

Département Recherche en SHS – Epidémiologie – Santé Publique
Pôle Recherche et Innovation

- **Pour toute information ou question d'ordre administratif**

Stéphanie HUYNH, gestionnaire de cet appel shuynh@institutcancer.fr

- **Ou question technique sur le portail de soumission :**

assistanceprojets@institutcancer.fr